



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Decembre 2015			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 03	Menestreau en Villette P.P. 8 G.P. 11 km	Parking: Salle des Fêtes	D. Arrachepied
Dimanche 06	Marche pour le Téléthon Rendez-vous salle Schricke (près de la poste) Départ 8h30		
Jeudi 10	Vouzon P.U. 8 km	Parking: Stade Après la marche vin chaud au presbytère (11h15)	D. Arrachepied
Jeudi 17	Lamotte Parc Equestre P.U. 9 km	Parking: Parc Equestre Repas Resto Parc Equestre 12h30	D. Arrachepied
Janvier 2016			
Jeudi 07	Marcilly en Gault P.U. 9 km	Parking: Salle des Fêtes	J.B. Lepretre
Vendredi 08	Galette des rois Stade des Bruyères 15h Inscription obligatoire avant le 17 novembre		
Samedi 09	Marche Paris (Sous réserve)		
Jeudi 14	Souvigny en Sologne P.U. 10 km	Parking: Place à Gauche en arrivant à Souvigny	D. Arrachepied
Lundi 18	Réunion 11h groupe de travail chez J.B. Lepretre		
Jeudi 21	Sennely P.U. 11 km	Parking: Salle des Fêtes (Mairie)	J.B. Lepretre
Jeudi 28	La Ferté Beauharnais P.P. 8 G.P. 12 km	Parking: Etang communal	R. Alzy D. Le Petit

Rappel: La date limite d'inscription pour le repas au Parc Equestre du 17 décembre est fixée au 26 novembre

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.